

Roubaix, le 06 avril 2009

A : Monsieur Laurent DEGOS
Président du Collège de la HAS

Haute Autorité de Santé
2 avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex

copies à : Monsieur François ROMANEIX
Directeur de la HAS

Monsieur Christian VIGOUROUX,
Président du groupe
déontologie et indépendance

*Objet : Demande de retrait des recommandations professionnelles
sur la maladie d'Alzheimer et le diabète de type 2*

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre réponse reçue ce 21 mars. Elle fait suite à notre courrier du 16 mars dans lequel notre association *Formindep* demandait à la HAS le retrait de deux de ces recommandations professionnelles sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et du diabète de type 2 parues respectivement en mars 2008 et novembre 2006.

Le *Formindep* vous a adressé cette demande de retrait au motif de l'absence d'application par la HAS des textes législatifs et réglementaires concernant les règles de transparence et d'indépendance des experts participant à l'élaboration de ces recommandations. En effet :

- les déclarations publiques d'intérêts de certains experts concernés ne sont pas accessibles ;
- certaines déclarations d'intérêts sont incomplètes ;
- des experts, dont les présidents des deux groupes de travail, ont des conflits d'intérêts majeurs avec le thème des recommandations professionnelles étudiées.

Dans votre réponse vous nous annoncez que les déclarations d'intérêts de quatre membres du comité d'organisation de la recommandation Alzheimer sont enfin publiées. Elle le sont effectivement **depuis le 18 mars 2009**, et nous constatons que trois des quatre experts concernés présentent des liens d'intérêts majeurs.

Vous nous annoncez que les déclarations d'intérêts de l'ensemble du groupe de travail sont en ligne. Trois sont encore manquantes au 04 avril 2009.

C'est au motif de l'absence d'expert libre de conflits d'intérêts que vous justifiez le choix de la présidente du groupe de travail Alzheimer. Nous vous rappelons qu'elle possède des liens d'intérêts majeurs avec les firmes concernées par les traitements de la maladie d'Alzheimer, il s'agit là d'un conflit d'intérêt direct avec le thème de la recommandation. Permettez nous d'exprimer notre étonnement que vous ne puissiez trouver, parmi l'ensemble des neurologues ou gériatres français, un expert capable de présider le groupe de travail sans être conseiller scientifique de la totalité des firmes pharmaceutiques concernées par les traitements spécifiques de la maladie d'Alzheimer. Cette incapacité, si elle était avérée, confirmerait nos inquiétudes sur les procédures de gestion des expertises à la HAS.

Vous indiquez que la HAS ne pouvait pas appliquer en 2006 les procédures de gestions des conflits d'intérêts pour l'actualisation de la recommandation sur le diabète. Cependant on peut lire dans le texte de la recommandation :

- en page 6, que la méthodologie employée se réfère au guide méthodologique de l'ANAES. Ce même guide récuse au poste de président d'un groupe de travail tout expert présentant un conflit d'intérêt avec le thème de la recommandation ;
- en page 7 : « Conformément aux procédures en cours à la HAS, le texte a été validé par la Commission de l'Evaluation des Stratégies de Santé en juillet 2006, puis par le Collège de la HAS en août 2006 ».

Au 4 avril 2009 les déclarations publiques d'intérêt du Professeur Serge HALIMI et de la grande majorité des experts du groupe de travail de la recommandation sur le diabète restent inaccessibles sur le site de la HAS.

Les faits ci-dessus mettent en évidence que dans l'élaboration de cette recommandation la responsabilité de la HAS est engagée, contrairement à ce que votre lettre laisse penser.

Votre réponse ne répond pas à notre demande concernant :

- le respect de l'obligation de publication des liens d'intérêts des experts ;
- la gestion stricte des conflits d'intérêts des experts comme la loi le demande ;
- le retrait des deux recommandations (Alzheimer 2008 et diabète 2006) au motif des biais introduits par la non gestion des conflits d'intérêts et particulièrement pour ce qui concerne les présidents des deux groupes de travail.

Notre interpellation est certes centrée sur les défauts de transparence et d'indépendance mis en évidence à l'occasion de l'élaboration des recommandations incriminées. Mais, contrairement à ce que vous écrivez, ces carences de forme altèrent gravement leur crédibilité sur le fond. Comme nous le rappelons et l'illustrons par des exemples dans notre éditorial <http://formindep.org/Des-recommandations>, la littérature scientifique internationale a montré depuis longtemps l'influence des conflits d'intérêts sur le contenu des recommandations professionnelles. Les nombreuses réactions reçues de professionnels de santé depuis la publication de notre éditorial témoignent du désarroi que la mauvaise gestion des liens d'intérêts des experts de la HAS provoque auprès d'eux, car c'est le fond même et la crédibilité de ces recommandations qui sont atteints.

En France la Revue Prescrire, source fiable et indépendante d'informations médicales, et le rapport de l'IGAS (septembre 2007) "*Information des médecins généralistes sur le médicament*", qui a analysé la rédaction de la recommandation sur le diabète, remettent en question la fiabilité de ces recommandations. Ainsi un lien direct entre le manque de fiabilité

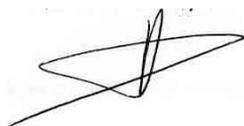
de ces deux recommandations et la carence de gestion des conflits d'intérêts est à suspecter.

En conséquence, nous estimons que votre réponse et les modifications que vous avez effectuées sur le site de la HAS depuis notre courrier ne nous permettent pas, hélas, de revenir sur notre demande de retrait de ces recommandations. Nous maintenons donc cette demande de retrait, en attendant la mise en place de mesures de gestion efficaces et sincères des liens d'intérêts des experts de la HAS et vous informons, Monsieur le président, de notre volonté de poursuivre toutes les démarches que nous jugerons utiles pour obtenir satisfaction.

En tant que professionnels et usagers du système de santé, nous attendons de la HAS qu'elle respecte et renforce les procédures de transparence et d'indépendance dont nous avons besoin pour nous appuyer **en toute confiance** sur ses recommandations, pour des soins de qualité. Comme vous, monsieur le Président, nous pensons que « *la légitimité et le crédit des travaux de la HAS (...) dépendent pour une large part* » de ces procédures. Nous avons conscience des difficultés qui se dressent pour les réaliser et, conscients des enjeux, souhaitons contribuer positivement et activement par une démarche critique et exigeante.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le *Formindep*,



Philippe FOUCRAS
Président



Philippe MASQUELIER
Vice-Président